



achat d'un appartement / problèmes d'humidité

Par **Lara13012**, le **02/05/2012** à **14:04**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement il y a moins de deux ans et j'ai d'énormes problèmes d'humidité. Le vendeur avait refait entièrement l'appartement (il a une entreprise dans le bâtiment d'après ce qu'il m'avait dit) donc je ne pouvais pas voir ces problèmes d'humidité lors de la visite avant mon achat.

Ai-je un recours? (annulation de la vente? Obligation de lui faire payer les travaux?)

Merci par avance,

Lara

Par **Afterall**, le **02/05/2012** à **15:42**

Bonjour,

Il s'agit très clairement d'un vice caché.

En tant que professionnel de l'immobilier, votre vendeur ne pourra pas se retrancher derrière la clause d'exonération visée dans l'acte de vente.

Le recours à un avocat va s'avérer indispensable : vous pourrez à votre choix :

- Demander l'annulation de la vente.
- Demander une indemnité au vendeur afin de remettre en état le logement.

Par **Lara13012**, le **02/05/2012** à **15:48**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse, savez-vous de combien de temps je dispose pour faire ces démarches? J'imagine qu'il doit y avoir un délai maxi entre l'achat et la demande...

Merci encore :o)

Par **Afterall**, le **02/05/2012** à **15:53**

Absolument.

Le délai est fixé par l'article 1648 du code civil, qui dispose notamment que "*L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice*

."

Par **Lara13012**, le **02/05/2012** à **16:03**

Merci :o)

Je dois cliquer quelque part pour signaler que mon problème est "résolu"? Je ne trouve pas où si c'est la cas
oui, je sais, je suis un boulet :_(

Par **peter1**, le **09/07/2012** à **09:42**

Vous pouvez rénover la maison et peut résoudre votre problème. Je sais que ce n'est pas le simple travail, mais c'est pour votre confort.

[vente maison muret](#)

Par **charleslouis1989**, le **20/07/2012** à **15:17**

Quand vous achetez une maison neuve, vous devriez considérer de nombreux facteurs qui appartiennent à l'emplacement, les installations à cet endroit et le contrat forte entre le vendeur et vous afin que vous puissiez éviter de tels cas.

[architecte blagnac](#)